

LETTRE ÉCONOMIQUE D'ALGÉRIE

Une publication du SER d'Alger
n°119 – Mars - Avril 2024

« Article IV » FMI

Le Fonds Monétaire International a publié sa revue de l'économie algérienne au titre de l'Article IV

L'article IV participe à la mission de suivi des politiques économique et financières de ses 190 pays membres, dont l'Algérie. Le Fonds Monétaire International (FMI) se rend ainsi une fois par an dans les pays membres afin de s'entretenir avec les responsables du gouvernement et la banque centrale, sur les risques et réformes à entreprendre dans le pays. À l'issue de ces consultations et de la rédaction d'un rapport, ce dernier est soumis à l'examen du Conseil d'administration du Fonds, puis aux autorités nationales avant d'être publié en intégralité pour sa partie principale, et parfois complété par des indicateurs spécifiques et des rapports thématiques annexés. La précédente revue article IV pour l'Algérie avait eu lieu en [2022](#).

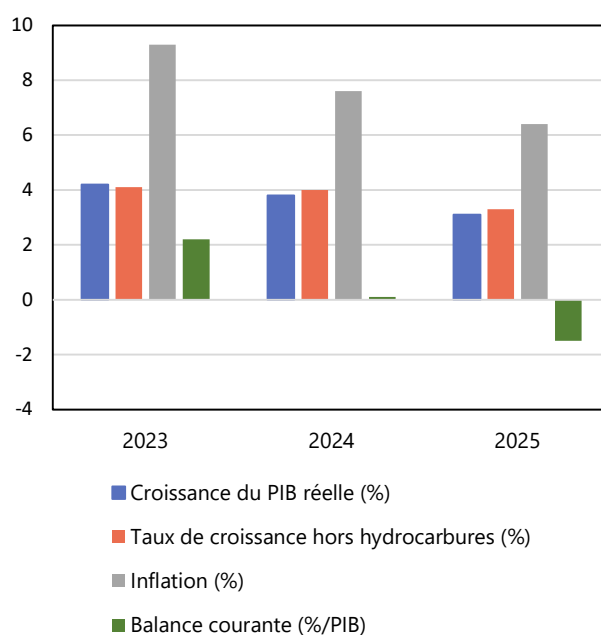
[Le dernier rapport du Fonds](#) fait état d'une estimation de croissance à 3,8 % pour 2024, soutenu en partie par d'importantes dépenses fiscales. Le rapport anticipe un

ralentissement progressif de la croissance dans les années à venir, à 3,1 % en 2025 et 2,5 % en 2026, croissance dont l'orientation sur le long terme sera tributaire des évolutions du secteur des hydrocarbures et de la diversification économique, ainsi que de l'attractivité des investissements privés.

L'inflation devrait se maintenir à des niveaux élevés mais le Fonds anticipe cependant le début d'un ralentissement, avec une hausse des prix qui passerait de 7,6 % en 2024, à 6,4 % en 2025.

Indicateurs macroéconomiques 2023- 2025

Source : Article IV FMI



S'agissant des finances publiques, le Fonds évalue le déficit budgétaire à 3 % du PIB en 2023. Il devrait, néanmoins, fortement se creuser en 2024, à 8,5 % du PIB, en raison de la hausse des dépenses et de la baisse des recettes pétrolières. Le Fonds en relève, à cet égard, l'incidence sur le niveau de dette publique, laquelle passerait de 46,4 % du PIB en 2024, à 49,7 % en 2025 et à 51,9 % en 2026.

Concernant l'équilibre des comptes extérieurs, le rapport décrit une dégradation progressive. Après un solde positif en 2023, le solde courant serait tout juste à l'équilibre à 0,1 % du PIB en 2024 avant d'enregistrer un déficit en 2025, à -1,5 %.

Les réserves de devises, qui ont atteint un niveau équivalent à 14 mois d'importations en 2023, devraient, selon les projections des services du Fonds, rester supérieures à six mois de couverture des importations jusqu'en 2029.

Le FMI estime que l'activité économique devrait être renforcée par l'impact combiné de politiques macroéconomiques axées sur la stabilité et la croissance et des réformes structurelles globales menées par les autorités. À cet égard, le Fonds fait, dans sa revue, une série de recommandations, dont l'assainissement des finances publiques, la modernisation du secteur financier, la numérisation de l'économie, le renforcement de la gouvernance des entreprises publiques ainsi que l'amélioration de la couverture et les délais de publication des statistiques publiques. En matière de politique monétaire, à l'issue de l'évaluation du Conseil d'Administration du Fonds, les administrateurs encouragent un resserrement de la politique monétaire, destiné notamment à réduire l'inflation, en plus d'une plus grande flexibilité du taux de change.

Contribution économique des entreprises européennes en Algérie

Selon les données OFATS d'enquête sur l'activité des filiales étrangères des groupes européens, la France reste le 1^{er} partenaire européen de l'Algérie

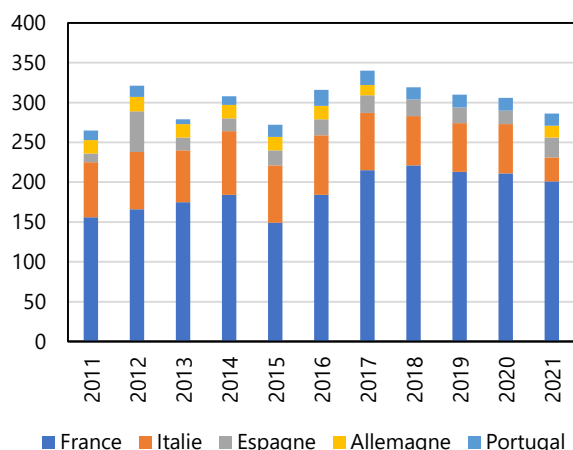
L'enquête OFATS (*Outward Foreign Affiliates Statistics*) interroge les groupes européens sur leurs implantations à l'étranger : nombre de filiales par pays, chiffre d'affaires et effectif de ces filiales. L'objectif de ce dispositif vise à quantifier le degré d'internationalisation des groupes européens, en mesurant l'implantation étrangère à travers le dénombrement et la caractérisation de leurs filiales opérant hors du territoire européen. Il inclut deux volets:

- d'une part le volet *Inward* qui sert à mesurer l'activité des firmes étrangères sur le territoire national ;
- d'autre part le volet *Outward* consacré au suivi des filiales sous contrôle national implantées dans des pays étrangers.

[Ainsi selon la dernière enquête européenne OFATS](#) sur l'activité des filiales étrangères des groupes européens (c'est-à-dire détenues à plus de 50% par une entité mère européenne), reprenant des données agrégées pour l'année 2021, la France occupe la 1^{ère} place des partenaires européens par nombre de filiales avec 201 filiales en Algérie. L'Italie arrive en seconde position avec 30 filiales, suivie de l'Espagne avec 25 filiales. L'Allemagne et le Portugal sont ex aequo avec 15 filiales chacune.

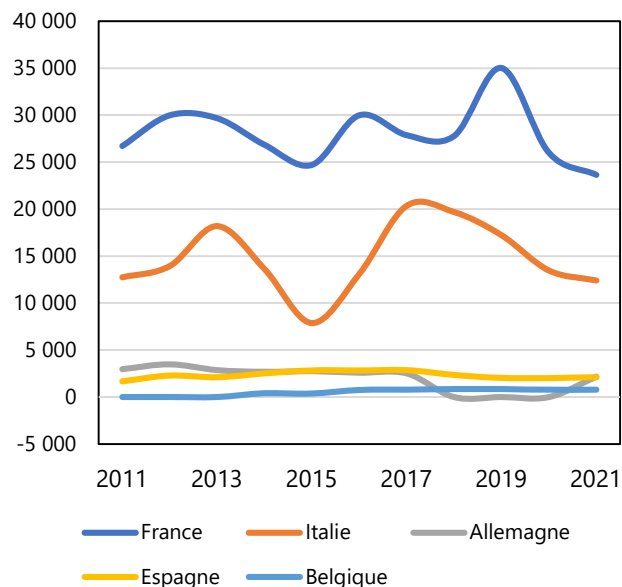
En 10 ans, la présence française a progressé de 30 %, passant de 156 à 201 filiales, tandis que l'Italie a vu sa présence chuter de 69 filiales à 30 (baisse de 32 filiales entre 2020 et 2021). L'Espagne a vu sa présence doubler de 11 à 25 filiales entre 2011 et 2021. L'Allemagne et l'Italie sont sur une tendance plutôt stable, passant de 17 à 15 filiales et de 12 à 15 filiales respectivement.

Nombre de filiales par pays (zone UE)



De façon concomitante, la France occupe également la 1^{ère} place des pays européens en termes d'effectifs, avec 23 657 employés en 2021, suivi par l'Italie avec 12 401 employés et l'Allemagne et l'Espagne avec respectivement 2 181 et 2 106 employés. Les effectifs des groupes européens ont tous diminués en 10 ans, à l'exception de l'Espagne. Les effectifs des groupes français ont diminué de 10 % passant d'un effectif de 26 708 en 2011 à 23 657 en 2021. L'Italie a vu l'effectif de ses groupes baisser de 3 % à 12 401, tandis que les effectifs des groupes allemands ont chuté de 27 % à 2181. L'Espagne est le seul pays européen qui a constaté une hausse des effectifs de ses groupes, de 25 %, à 2106.

Effectifs des filiales par pays (zone UE)

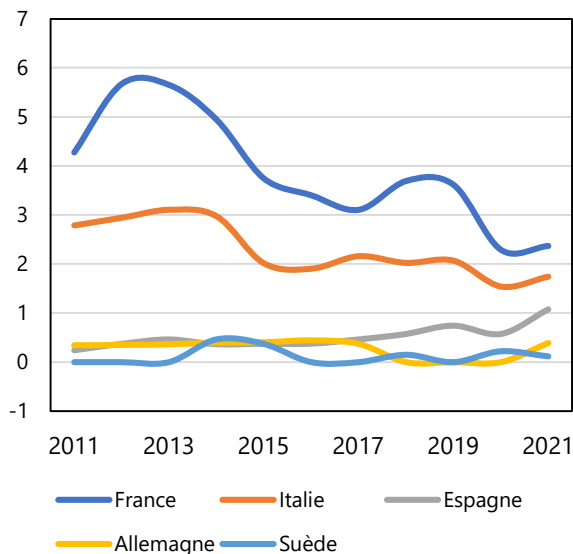


Enfin, la France se place également en 1^{ère} position des pays européens par le chiffre d'affaires des filiales avec un total cumulé de 2,4 Mds EUR, toujours suivie par l'Italie (1,7 Md EUR), l'Espagne (1,1 Md EUR) et l'Allemagne (400 M EUR). Les groupes français sont passés d'un chiffre d'affaires de 4,3 Mds EUR à 2,4 Mds EUR soit une baisse de 45 %. Les groupes italiens ont également vu leur chiffre d'affaires diminuer de 38 % en 10 ans à 1,7 Md EUR. De façon inverse, les groupes espagnols ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de 341 % passant de 245 M EUR à 1,1 Md EUR. Enfin les groupes allemands et suédois ont également vu leur chiffre d'affaires en hausse (+13 % pour les groupes allemands) mais restant à un niveau bas (400 M et 120 MEUR respectivement).

La tendance sur le long terme montre une baisse de l'ensemble du chiffre d'affaires des groupes européens (baisse de 25 % à environ 5,8 Mds EUR), probablement consécutive au ralentissement de la croissance à partir de 2014, la réduction des importations et l'achèvement des grands projets ainsi que de la crise du COVID. Néanmoins l'activité reprend pour l'ensemble des groupes européens pour

l'année 2021 (+21,6 %) probablement liée à un effet de base post COVID.

**Chiffre d'affaires des filiales par pays
(zone UE) en Mds EUR**



Inflation

Mise en place d'une série de mesure afin de contenir l'inflation

Pour préparer le mois de Ramadan, traditionnellement synonyme de forte consommation de produits alimentaires et de hausse des prix, les autorités ont décliné toute une panoplie de mesures et directives afin d'assurer la disponibilité des marchandises et contenir les prix :

- Augmentation des quotas des usines de production de semoule, sucre et huile ;
- Constitution de stocks de produits alimentaires de grande consommation (100 000 tonnes de pommes de terre, 30 000 tonnes d'oignons, 10 000 tonnes d'ail), devant être déstockés progressivement ;
- Autorisation d'importations dérogatoires et plafonnement des prix des viandes (1200 DA/kg pour la viande rouge, 420 DA le poulet), de la sardine (500 DA/kg), des légumineuses (150 DA/kg pour le pois chiche) et le riz (125 DA/kg);

- Mise en place d'une carte nationale pour la distribution de lait subventionné commercialisé à 25 DA/litre, dont les quotas de production ont été augmentés de 14 000 à 21 000 tonnes ;
- Interdiction des marges négatives ;
- Interdiction d'exportation de certains produits de base : sucre, pâtes, huile, dérivés du blé, œufs, pomme de terre ;
- Annulation de la TVA pour les légumes secs.

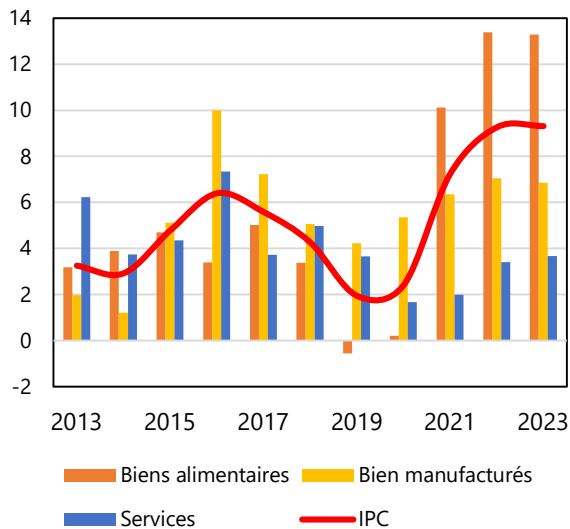
À cela se sont ajoutées des mesures destinées à assurer la disponibilité des produits : ouverture obligatoire de certains points de vente ; compensation (prise en charge directe par le ministère du Commerce) des frais de transport pour l'approvisionnement des wilayas du Sud en produits de consommation ; multiplication des contrôles vis-à-vis des entreprises pour s'assurer de la disponibilité des marchandises et de l'absence de hausse des prix, etc.

Au-delà de la préservation de la sécurité alimentaire et du maintien des prix durant la période de Ramadan, les autorités ont également concentré leurs efforts sur du soutien budgétaire et financier. Ainsi les dépenses de l'État depuis 2022 sont en hausse de plus de 32 %. Cette hausse est principalement composée de dépenses à caractère social telles que l'augmentation des salaires issue de la révision des points indiciaires, celle des bourses des étudiants, des allocations chômage et de solidarité, des pensions de retraite etc.

Le budget adopté début janvier prévoit une augmentation des dépenses de personnel de 15,1 % (plus de 5 Mds USD de dépenses supplémentaires). Les dépenses dites de transfert, comprenant les dépenses sociales et de subvention, sont en hausse de 7,4 % avec un montant total de 4276 Mds DZD (31,7 Mds USD). À la mi-avril 2023, la Banque centrale a relevé le ratio de réserves obligatoires d'un point, pour le porter à 3 %, et a légèrement élargi son

opération d'absorption de liquidités. Le communiqué de la Banque d'Algérie a fait état d'un souhait de réduire l'excès de liquidité tout en maintenant la liquidité à un niveau suffisamment élevé pour éviter un effet d'éviction ou une augmentation du coût du crédit.

Évolution annuelle de l'IPC par catégories de biens et services (%) depuis 2013
Source : ONS



D'après l'Office national des statistiques (ONS), l'indice des prix à la consommation (IPC) a cru en moyenne de 9,32 % en 2023, après une hausse des prix conséquente en 2022 (9,3 %) et 2021 (7,2 %). L'évolution des prix des biens alimentaires (43 % du panier de consommation moyen algérien) a atteint son plus haut niveau depuis 27 ans à 14 %, à l'instar des produits agricoles frais (+22,1 %) et dans une moindre mesure des produits alimentaires industriels (+4,5 %). Parallèlement, les prix des biens manufacturés (40 % du panier de consommation) ont aussi augmenté, atteignant +6,9 % sur un an. En revanche, la progression des prix des services (17 % du panier) a été plus modérée, s'élevant à +3,8 %.

S'il est encore trop tôt pour évaluer l'efficacité des mesures prises contre l'inflation, les autorités algériennes tablent sur un taux de 8,3 % en 2024, similaire aux

anticipations de la Banque mondiale (8,6%), et au-dessus de celles du FMI (7,6 %). L'inflation devrait en effet ralentir à la faveur d'une part de la baisse des prix des denrées alimentaires, en partie grâce aux efforts déployés par les autorités pour accroître la production agricole et constituer un stock de sécurité alimentaire et de l'appréciation du dinar d'autre part, qui devrait contenir l'inflation importée. Selon le FMI, bien que l'inflation soit élevée, certains signes indiquent que l'inflation de base (excluant les prix administrés et les produits frais) pourrait commencer à ralentir. Le Fonds préconise à cet égard une combinaison de mesures telles qu'une augmentation des ratios de réserves obligatoires, des hausses du taux directeur, une expansion des opérations d'absorption de liquidité afin de diminuer l'inflation et la nécessité d'améliorer les canaux de transmission de la politique monétaire.

Énergie solaire : 3000 MW en adjudication

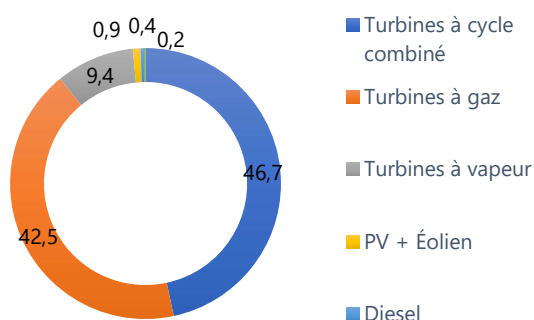
Confrontée à une demande croissante en électricité réduisant ses capacités d'exportation de gaz, l'Algérie a lancé un ambitieux programme de production d'énergie photovoltaïque

Tirée par une demande intérieure qui ne cesse de croître, l'Algérie a vu sa production d'électricité augmenter de 150 % entre 2004 (30 TWh) et 2019 (75 TWh) et les projections font état d'une production de 117 TWh en 2030. Or cette production est assurée à plus de 95 % par le gaz. En effet, selon l'Agence internationale pour les énergies renouvelables ([IRENA](#)), la production d'électricité à partir d'énergies

renouvelables en Algérie atteignait environ 780 GWh en 2021, dont 760 GWh par l'énergie solaire photovoltaïque, 11 GWh d'énergie éolienne et 9 GWh d'hydroélectricité. Dans le même temps, près de 85 000 GWh étaient produits par les énergies non-renouvelables, très majoritairement au gaz naturel. Dans le détail, les turbines à cycle combiné (46,7 %) et à gaz (42,5 %) contribuent très majoritairement à la production, la part des turbines à vapeur s'établissant à 9,4 % et celle des centrales diesel à 0,2 %.

Sources de production de l'électricité en Algérie en 2020 (en %)

Source : Ministère de l'Énergie et des Mines



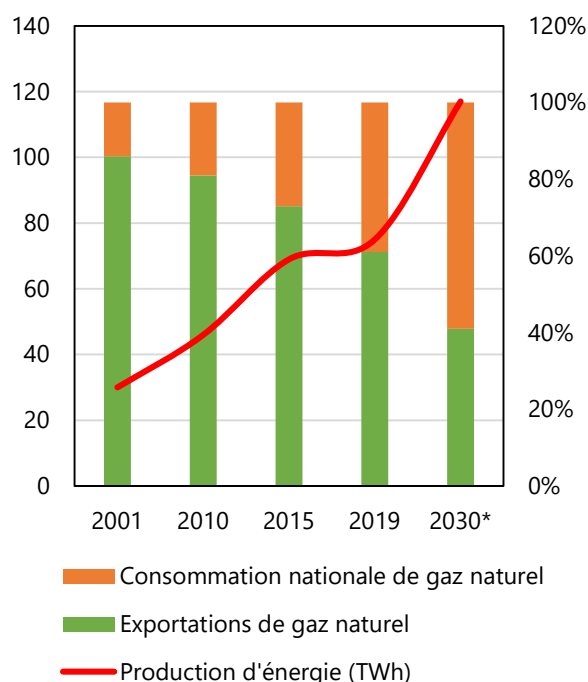
Cette situation, si elle devait perdurer en l'état et hors hypothèse de nouveaux investissements, en particulier dans les ressources non conventionnelles, est de nature à obérer les capacités d'exportation du gaz algérien (près de 40 % du gaz produit actuellement est consommé localement et les projections du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables anticipent un taux de près de 60 % dès 2030) et implique une nécessaire diversification de la production électrique.

Dans cette perspective, le gouvernement algérien a adopté en février 2020 un plan de développement des énergies renouvelables (EnR) qui prévoit un engagement progressif sur une trajectoire bas-carbone prenant compte du potentiel gigantesque en

énergie renouvelable, en particulier solaire. Un élément structurant du plan porte ainsi sur la programmation de l'installation annuelle d'1 GW de capacités de production d'électricité à partir de l'énergie solaire, et ce jusqu'en 2035, soit 15 GW de solaire à terme.

Évolution de la consommation d'électricité et de gaz naturel en Algérie

Source : ministère de l'Énergie et des Mines

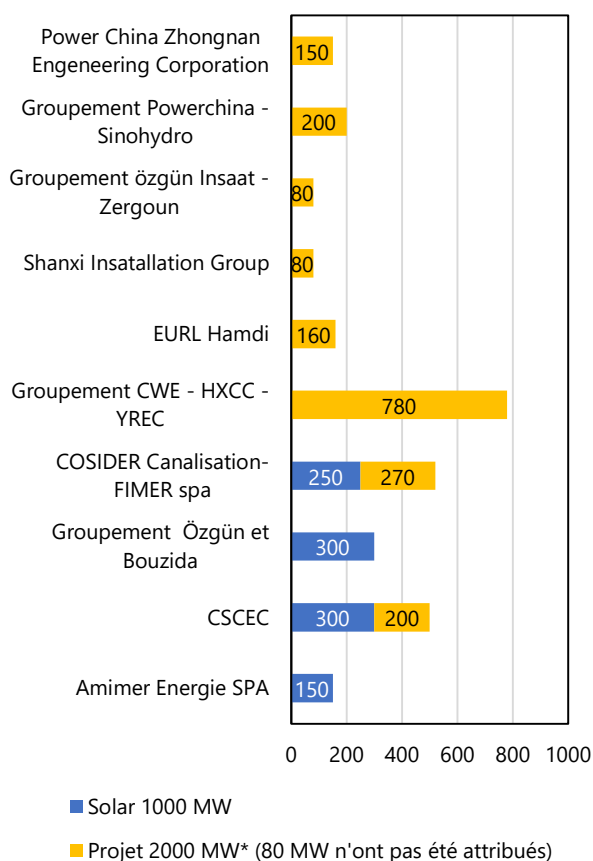


Ce programme s'est accéléré en 2021, avec le lancement par SHAEMS (co-entreprise détenue par Sonelgaz et Sonatrach, désormais Sonelgaz Énergies renouvelables) en décembre de cette année d'une première consultation pour l'installation d'1 GW en photovoltaïque (projet « Solar 1000 MW »). Lancé selon un modèle IPP dans un premier temps, il a par la suite évolué en un modèle classique EPC. En parallèle, l'énergéticien public Sonelgaz a lancé un second appel d'offres également en EPC fin février 2023 portant sur l'installation de 2 GW.

Les contrats de construction ont été signés le 14 mars 2024 entre le groupe Sonelgaz et les sociétés sélectionnées et les premières

construction ont débuté à la fin du mois. Quatre ouvertures de chantiers ont ainsi été inaugurées par le ministre de l'énergie et des mines, Mohamed Arkab, le 25 mars à El-Meghaïer (centrale d'une capacité de 200 MW); le 1^{er} avril à Touggourt (150 MW); le 22 avril à Ouled Djellal (80 MW) et Laghrou (wilaya de Biskra, 200 MW). Les réalisations de ces centrales, qui devraient s'étaler entre 6 et 16 mois, ont été confiées aux groupes chinois CSCEC (El-Meghaïer), CWE-HXCC-YREC (Ouled Djellal) et Powerchina-Sinohydro pour Laghrou, la construction de la centrale de Toggourt revenant au groupement Cosider et l'italien Fimer.

**Attributions des contrats des projets
"Solar 1000 MW" et "2000 MW"
(capacité totale des centrales à
installer, en MW)**



Politiques agricoles : aides et moyens importants déployés

Des objectifs clairement affichés : augmenter la production et développer de grands espaces irrigués au sud

Compte tenu de l'importance de l'agriculture dans l'économie algérienne (plus de 2,5 millions d'emplois, 10 à 15 % du PIB selon les sources), et du fort déficit du pays en produits alimentaires (9,5 Mds EUR en 2022), des politiques ambitieuses ont été mises en œuvre depuis 2000 sous la forme de programmes de cinq ans suivant les mandats présidentiels. Pour le quinquennat en cours, la politique est celle définie par la « [feuille de route gouvernementale pour la relance et le développement des activités du secteur de l'agriculture et du développement rural](#) », qui repose sur deux axes :

- Le développement de la production pour améliorer la sécurité alimentaire et alléger la facture d'importation ciblant notamment les filières stratégiques (céréales, oléagineux, maïs, produits sucriers, élevage, production laitière), et la mise en place de mécanismes de régulation du marché des produits agricoles ;
- Le développement de l'agriculture saharienne, qui doit assurer 30 à 50 % des besoins, au moyen de la création de grands périmètres irrigués consacrés aux cultures stratégiques. Un Office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes (ODAS)

a été créé spécifiquement pour la promotion de l'investissement au travers de l'attribution du foncier par concession et constitue un guichet unique mis à la disposition des investisseurs.

De multiples aides et soutiens sont à disposition pour mettre en œuvre cette politique

Les mécanismes sont nombreux et se situent à différents niveaux :

- Des incitations financières à la production

Les céréales bénéficient de prix garantis, plusieurs fois revalorisés, leur commerce étant l'exclusivité de l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC). Par ailleurs, un système de primes est appliqué afin d'inciter à la production et à la livraison des productions agricoles : primes pour l'acquisition et la multiplication de semences améliorées ; primes de soutien à la production nationale de lait cru et d'incitation à la livraison et à l'intégration de ce lait ; primes de collecte des légumes secs ; subventions aux intrants, engrais et produits phytosanitaires ; programme pour le développement de la filière fourragère. L'instruction des dossiers s'effectue au niveau des Directions des Services Agricoles dans la wilaya concernée et le paiement des primes relève des offices spécialisés (lait, légumes, viandes - OAIC, ONIL, ONILEV). Les agriculteurs peuvent également bénéficier de soutiens pour l'acquisition de matériels et d'équipements agricoles. Un programme de production de génisses permet d'octroyer un soutien à la production de reproducteurs bovins. Enfin, un dispositif de régulation des prix par des aides au stockage existe pour la pomme de terre, la tomate industrielle et l'ail (interventions financières auprès d'organismes de stockage, les entreprises

publiques économiques ou les agriculteurs eux-mêmes).

- Des crédits bonifiés, de campagne et pour l'investissement

Les bonifications concernent deux types de crédits : « Ettahadi », crédit pour l'investissement, et « Refig », crédit de campagne (de 9 à 24 mois). Ces crédits relèvent de la Banque de l'Agriculture et du développement rural (BADR).

- Une politique d'accès au foncier via des concessions

Les agriculteurs ont la possibilité d'accéder au foncier agricole relevant du domaine privé de l'Etat par le biais de concessions, dont la gestion relève de l'Office National des Terres Agricoles (ONTA). Par ailleurs, l'Office de Développement de l'Agriculture industrielle en terres Sahariennes (ODAS) lance des appels aux investisseurs intéressés par l'agriculture stratégique dans les wilayas de sud, sous la forme de portefeuilles fonciers de grandes superficies (plus de 100 000 hectares à chaque appel d'offres) répartis en périmètres irrigables, toujours sous le régime de la concession.

- D'autres mesures d'appui

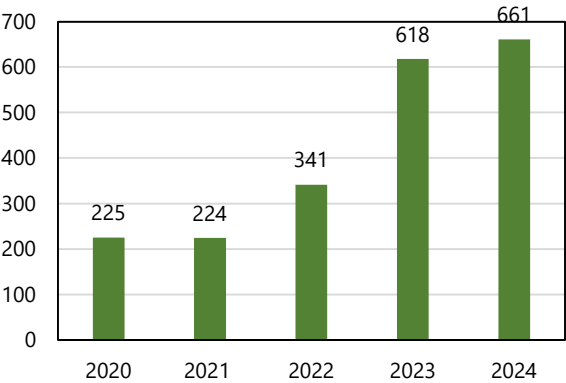
Le plan d'action délivre également des aides à la petite agriculture et à l'irrigation, permet l'apport de formations et d'appui technique (formations initiales et professionnelles) par le biais des instituts technologiques spécialisés de formation agricole, et ouvre la possibilité de souscrire des contrats d'assurance auprès de la Caisse Nationale de Mutualité Agricole.

Des aides budgétaires importantes, et en hausse

Le budget affecté au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) par les lois de Finances était,

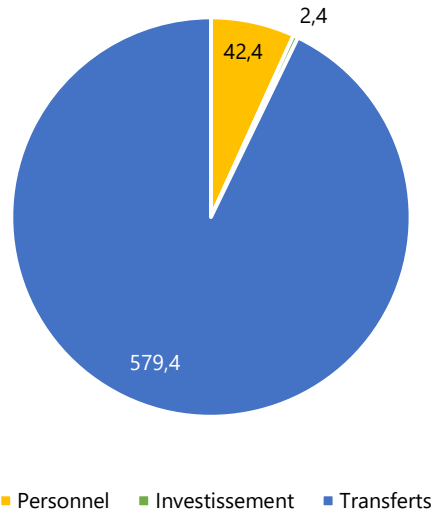
jusqu'en 2022, de l'ordre de 220 Mds DZD (soit 1,4 Md EUR). Il a, depuis, connu une forte augmentation, passant à 856 Mds DZD (5,8 M EUR) en 2023 et 664,6 Mds DZD (4,57 M EUR) en 2024. En termes de répartition des crédits, en 2024, 42,4 Mds DZD étaient absorbés par les dépenses du personnel, 2,4 Mds DZD par les dépenses de fonctionnement, 40,4 Mds DZD par les dépenses d'investissement et 579,4 Mds DZD (environ 4 Mds EUR) pour les transferts, selon l'intitulé de poste « action économique, encouragements et interventions », soit près de 90 % du budget du total MADR.

Évolution des crédits affectés au MADR (Mds DZD)



Si une part importante de ce budget est affectée au financement de l'OAIC et de l'ONIL, chargés respectivement de la totalité des importations de céréales et des importations publiques de lait, il est possible d'estimer que les crédits affectés à l'agriculture algérienne sont aussi en nette hausse : on peut notamment citer l'augmentation des prix garantis des céréales (en 2022, le prix d'achat du blé dur est passé de 4500 à 6000 DZD, le blé tendre de 3500 à 5000 DZD, l'orge de 2500 à 3400 DZD et l'avoine de 1800 à 3400 DZD le quintal), les subventions pour les engrais qui sont passées de 20 % à 50 %, ainsi que l'augmentation des surfaces irriguées qui impliquent des subventions pour le développement de l'investissement agricole.

Répartition des crédits pour 2024 (Mds DZD)



L'agriculture algérienne est donc fortement aidée, dans l'objectif de réduire la dépendance du pays aux importations.

TABLEAU DE BORD – INDICATEURS CLEFS

Population (1 ^{er} juillet 2022, ONS, en millions d'habitants)	45,4
PIB/habitant en USD PPA 2017 (2023, FMI, en milliers de USD)	12,87
Indice de développement humain (2021, PNUD)	0,745 (91 ^e /191)
Taux de chômage (2022, Banque mondiale, en pourcentage)	11,6
Taux de change moyen EUR/DZD (28 février 2024, Banque d'Algérie)	145,48
Taux de change moyen USD/DZD (28 février 2024, Banque d'Algérie)	134,49
Prix du baril de pétrole brut (Sahara Blend – janvier 2024, OPEP, USD/b)	81,36
Notation Coface (Risque Pays - Avril 2023)	C

INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES ANNUELS

		2023	2024 (p)	2025 (p)
PIB, croissance et inflation	PIB / habitant (USD, prix courants)	4 306	4 874	5 130
	Taux de croissance du PIB (% , prix constants)	4,2	3,8	3,1
	Taux de croissance du PIB hors hydrocarbures (% , prix constants)	4,1	4	3,3
	Taux d'inflation (moyenne annuelle)	9,3	7,6	6,4
Comptes publics	Solde budgétaire (% du PIB)	-3	-8,5	-7,8
	Dettes publiques brutes (% du PIB)	49,5	46,4	49,7
	Dettes extérieures brutes (% du PIB)	1,5	1,4	1,5
Comptes Externes	Importations de biens et services (Mds USD)	52,6	58,5	63,6
	Exportations de biens et services (Mds USD)	58,7	58,6	59,2
	Balance commerciale (biens et services, Mds USD)	6,1	0,1	-4,4
	Balance courante (% du PIB)	2,2	0,1	-1,5

Source : FMI (Article IV 2023)

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional d'Alger

chantal.balassoupramanien@dgtresor.gouv.fr

Rédaction : SER d'Alger

Abonnez-vous : chantal.balassoupramanien@dgtresor.gouv.fr